

# École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Premier Conseil d'école du 20 octobre 2022

Année scolaire 2022-2023

Ouverture de la séance à 18h15.

**Présents :** - **Enseignants :** Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Petite Section/Moyenne Section ), Mme Corinne GUILLEMETTE (classe de Petite Section/Grande Section A), Mme Emilie BERTRAND (classe de Petite Section/Grande Section B), Mme Claire LE FOULER (classe de Moyenne Section/Grande Section A), Mme Sophie LEROUX (classe de Moyenne Section/Grande Section A) et Mme Christel LAVIGNE (classe de Moyenne Section/Grande Section B).

- **Représentants de la municipalité :** M. Pascal SERRE, Maire de la commune et Madame Sylvie CHRIST (maire-adjointe aux affaires scolaires)

- **Représentante du Périscolaire :** Mme Lydie LOURD, Responsable du service périscolaire

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Amandine SEVASTOS, Mme Maeva RAYNAL et Mme Cécilia BIHAN.

**Excusés :** - M. Vincent FRÉAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale

- Mme Marion LADHUI, enseignante en classe de Petite Section/Grande Section A le vendredi

- Mme Nathalie ZUCHELLI, psychologue scolaire

- Mme Emilie LADEUIL, déléguée des parents d'élèves

**Présidente de séance :** Mme Sophie LEROUX

**Secrétaire de séance :** Mme Emilie BERTRAND

## I. Le fonctionnement de l'école :

### 1) Installation et rôle du conseil d'école

➤ Mme Leroux souhaite la bienvenue à tous les membres. Un tour de table est fait.

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite.

- **Composition :**

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le directeur de l'école : le président</li><li>- Les enseignants et les remplaçants</li><li>- Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal)</li><li>- Un des maîtres du RASED</li><li>- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école</li><li>- Le DDEN : délégué départemental de l'Éducation Nationale (<i>actuellement plus de DDEN à Chancelade</i>)</li><li>- L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autre personnel de l'Éducation Nationale</li><li>- Les ATSEM</li><li>- Le périscolaire</li><li>- Les suppléants</li><li>- Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage</li></ul>

- **Sa fréquence :** - au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)  
- un mois de délai maximum pour l'envoi de la première invitation au conseil d'école suivant la proclamation des résultats des élections  
- ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

1) Vote le règlement intérieur de l'école ;

2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :

a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;  
b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;  
c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;  
d) les activités périscolaires ;  
e) la restauration scolaire ;  
f) l'hygiène scolaire ;  
g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;  
h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;  
4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6) Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

d'ouverture de l'école.

En outre, il est informé :

- des principes de choix du matériel pédagogique divers

- de l'organisation des aides spécialisées

- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et

notamment la réunion de rentrée.

## **2) Élections des représentants de parents d'élèves**

Présentation des résultats des élections du 7 octobre 2022. Une seule liste complète était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 189

- Nombre de votants : 127

- Nombre de suffrages exprimés : 108

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19

- Taux de participation : 67,20 %, ce qui constitue un pourcentage plus élevé que l'année dernière.

Sont donc élus : - Les titulaires : Mesdames Emilie LADEUIL, Amandine SEVASTOS, Alexandra DESCHAMP, Maeva RAYNAL et Christelle BEYER.

- Les suppléantes : Mesdames Cécilia BIHAN, Chloé FARJANEL, Mathilde JAUBERT, Pauline JEANJACQUOT et Elia GOGNALONS.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

**Droits et devoirs des parents d'élèves** : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

*Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.*

**(Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 – art D111-11)**

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. Ces parents participent au conseil d'école, qui travaille sur la vie de l'école et son bon fonctionnement.

Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels. Ainsi, il est très important que les parents viennent voir directement les enseignants ou la directrice en cas de problème.

Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

Des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2023 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

### **3) Organisation pédagogique et point sur les effectifs en cours**

- **Classes et effectifs** : actuellement, 105 enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes.  
Nous avons commencé l'année avec 104 élèves inscrits dont 103 présents (nous attendons l'arrivée d'un élève de GS).  
Un nouvel élève est arrivé cette semaine en GS dans la classe de Mme Bertrand.  
Une nouvelle inscription a été enregistrée cette semaine pour 1 élève qui arrivera en GS le 7 novembre dans la classe de Mme Bertrand, ce qui portera l'effectif à **106** élèves.

- classe de PS/MS de Mme CHATEAUREYNAUD : 21 élèves (9 PS et 12 MS)
- classe de PS/GS A de Mme GUILLEMETTE et Mme LADHUI (le vendredi): 21 élèves (11 PS et 10 GS)
- classe de PS/GS B de Mme BERTRAND : 21 élèves (10 PS et 11 GS) + 1 arrivée en novembre en GS
- classe de MS-GS A de Mme LEROUX et Mme LE FOULER (le lundi) : 21 élèves (11 MS et 10 GS)
- classe de MS-GS B de Mme LAVIGNE : 21 élèves (10 MS et 11 GS)

Les effectifs par niveau sont :

PS : 30                      MS : 33                      GS : 42+1

=> Nous allons donc avoir 43 élèves qui quittent l'école à la prochaine rentrée.

3 enfants sont actuellement accompagnés d'une AESH  
Nous avons donc 3 AESH qui interviennent dans notre école.

Mme Claire LE FOULER est l'enseignante qui assure la décharge de Mme Sophie LEROUX le lundi.

- **RASED** : Mme Nathalie ZUCHELLI est la psychologue scolaire.

- **Personnel de service** : cette année, nous avons 4 ATSEM à temps complet : Mme Sandrine COLINET en PS/GS A, Mme Anne MARCELOT en PS-MS, Mme Sandrine AUGER en PS-GS B et Mme Sylvie LACOMBE qui alterne sur les 2 classes de MS-GS (2 jours par semaine pour chaque classe).

Mme Sylvie LACOMBE part à la retraite à la fin de la première période et sera remplacée. Mme Marine RAYMOND assurera son remplacement provisoire de novembre à décembre en attendant un recrutement d'ATSEM pour la rentrée janvier.

- *La phase de recrutement est en cours et M. le Maire précise qu'un avis sera demandé à Mme Leroux après avoir sélectionné 6 candidats.*

### **4) Règlement intérieur de l'école : présentation et vote**

Lecture du règlement intérieur.

- **Modification de la partie concernant la liste des objets non autorisés à l'école** : au point « billes, petits objets, bonbons durs, sucettes, chewing-gums », rajout de « et toute forme de nourriture » en raison de la présence d'enfants allergiques.

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

- *Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, après un vote à main levée.*

### **5) Organisation des services périscolaires**

- *La parole est donnée à Mme Lydie Lourd, responsable du service périscolaire*

Horaires de garderie : le matin de 7h15 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

Le temps de pause méridienne a lieu de 11h30 à 13h25. Il y a 2 services de cantine .

Une personne supplémentaire est présente pour aider à la surveillance de la sieste. Il s'agit d'une personne formée qui intervient déjà au Périscolaire.

Concernant les activités proposées, les enfants participent à l'élaboration de décorations dans le cadre du salon du Champignon qui aura lieu les 5 et 6 novembre 2022.

Un repas à thème doit être organisé le vendredi 21 octobre 2022 : dégustation de jus de raisin bio, châtaignes et noix.  
Les productions des enfants seront affichées au centre culturel.

- *La question de la quantité du goûter est soulevée par les parents élus.*
- *Mme Lourd répond qu'il s'agit d'une collation gratuite (compote, yaourt, barre de céréales) et que cela ne représente donc pas les mêmes quantités qu'un goûter.*

- *Il est proposé que l'on précise qu'il s'agit d'une « collation » et non d'un « goûter ».*
- *M. le Maire propose que les parents élus réalisent un sondage pour connaître l'avis des parents sur la question. A la suite de ce sondage, il proposera ensuite une solution .*

## **6) Sécurité : Incendie, PPMS**

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le lundi 26 septembre 2022. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 3 min 32 sec après appel (3 min 12 sec avant appel).

Les élèves sont sortis dans le calme.

Cependant, le groupe de la classe des MS-GS B a mis plus de 3 min. à sortir du fait de la passerelle avec les escaliers extérieurs plus difficiles à emprunter pour des Moyennes Sections.

Il est donc prévu que pour le prochain exercice, l'évacuation se fasse par l'escalier intérieur de la classe puis la sortie par la porte de la cour.

Pour le prochain exercice, personne ne sera prévenu.

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : Il convient de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » produit ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice sera réalisé le jeudi 24 novembre 2022.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat viendra faire une intervention dans chacune des classes et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion ».

Un compte rendu d'exercice sera envoyé à la DSDEN, au rectorat et à la mairie.

Chaque classe dispose du matériel nécessaire : le matériel périmé a été changé en début d'année.

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS sera distribué dans les cahiers de liaison des enfants en même temps que le règlement intérieur.

## **7) Le budget : école et coopérative scolaire**

- **Budget école** : Le budget alloué chaque année est de 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela la participation pour les activités musicales en lien avec le conservatoire à rayonnement départemental.

Lors de la dernière réunion avec la mairie , il a été demandé la reconduction de ce budget pour 2023.

Une demande exceptionnelle de budget a été faite pour le projet Tennis et pour le remplacement des ordinateurs reliés aux TBI qui sont très longs.

- *M. le Maire remercie Mme Leroux pour avoir envoyé les demandes du budget 2023 dans les délais impartis, avant la fin du mois de septembre.*
- *Les ordinateurs ne pourront pas être tout de suite remplacés mais leur mise à jour avec l'installation de barrettes mémoires sera effectuée durant les vacances de Noël pour en augmenter la capacité. Ensuite, un changement partiel des ordinateurs sera étudié pour 2024.*
- *La Municipalité accorde la demande de budget pour le projet Tennis.*

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la coopérative scolaire. Il a été précisé que celle-ci est facultative.

Il est rappelé que cette participation permet le financement de sorties (spectacles comme La Vallée, le musée ...), le financement de projets, les abonnements pour les classes, l'achat du matériel pour la fabrication d'objets pour Noël et les fêtes des mères et des pères, les ateliers cuisine, l'achat d'albums, de matériel spécifique pour les classes ou sportifs, les cadeaux de Noël pour les classes ...

La participation financière des familles a rapporté 2020 euros.

La photo scolaire a eu lieu le lundi 3 octobre. Elle sera une source de gains et les bénéfices de la vente aux familles participeront à financer les activités scolaires.

## **8) Les locaux : aménagements et travaux**

Durant l'été, les toilettes de la classe 4 (PS-GS B) ont été peints.

- *Il a été demandé une climatisation pour faire face au problème de chaleur dans la classe 5, dans les mezzanines et la salle de motricité . Le projet est à l'étude et la mairie est en attente de propositions.*
- *Concernant l'installation de barrières de sécurité pour l'accès aux mezzanines des classes 2 et 4, la mairie a demandé un devis des barrières conformes aux normes de sécurité.*
- *La question de la haie dans la cour de récréation est soulevée. Les enfants passent derrière la haie ce qui pose un problème de sécurité. Le grillage est bas. Mme Leroux demande que les trous dans les haies puissent être bouchés pour que les enfants n'y aient plus accès.*

La liste des petits travaux pour les vacances de la Toussaint a été envoyée à la mairie. Un rendez-vous doit être fixé avec le responsable des ateliers pour faire le tour des travaux à effectuer.

### **I. La pédagogie :**

#### **1) Projet d'école**

Le nouveau projet d'école 2021-2025 a été rédigé l'an dernier.

Les fiches actions portent sur deux grandes ambitions.

#### **Ambition 1 : Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires.**

**Objectif :** Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves.

- a) Action 1 : Pratiquer régulièrement la dictée à l'adulte : écriture de messages entre les classes de l'école, informations aux parents d'élèves et éventuellement correspondance postale avec d'autres écoles.
- b) Action 2 : Favoriser les activités en petits groupes pour mieux prendre en compte les difficultés de chaque élève. Constitution de groupes homogènes ou hétérogènes selon les attendus de fin de cycle.

#### **Ambition 2 : Accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXIe siècle.**

**Objectif :** Favoriser l'engagement des élèves dans des projets citoyens, sportifs d'éducation artistique et culturelle et de développement durable.

- a) Action 1 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
  - Cycle piscine : chaque année, 10 séances de piscine mises en place pour tous les élèves de GS. Cette année, nous n'avons pas obtenu de créneau pour l'ensemble des GS à l'Aquacap.
  - Structures d'escalade : évolutives, montées en salle de motricité en 3<sup>ème</sup> période pour toutes les classes.
  - Cycle cirque : utilisation du matériel avec un projet évolutif.
  - Cycle Tennis : chaque année, mené par les enseignants en partenariat avec le Tennis club de Chancelade, 5 semaines pour toutes les classes, et une journée d'ateliers sur le site de Chercuzac au mois de juin pour toutes les classes également.
- a) Action 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
  - Productions plastiques et visuelles : visites de musées et participation à des ateliers, étude d'œuvres et de peintres.
  - Univers sonores : intervention de dumistes pour les classes de GS en lien avec le Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, écoute et découverte d'extraits ou d'œuvres musicales complètes et découverte d'artistes célèbres dans toutes les classes.
  - Le spectacle vivant : Spectacles au festival de la Vallée.
  - Arts du cinéma : Dispositif école et cinéma tout au long de l'année pour toutes les classes : 3 films chaque année.

#### **2) Les projets de l'année 2022-2023 en lien avec les fiches actions du projet d'école**

##### **I- Les projets en cours :**

- a) **La bibliothèque :** Tous les 15 jours, chaque classe se rend à la bibliothèque municipale de Chancelade.

Les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils peuvent ramener chez eux, puis, Fabrice, le bibliothécaire, leur lit 1 histoire. Il leur fera également découvrir ponctuellement des expositions présentes à la bibliothèque.

C'est un moment que les élèves apprécient beaucoup.

- c) **La ludothèque :** Les classes peuvent profiter de la ludothèque située juste à côté de l'école. Chaque classe a la possibilité de s'y rendre 1 fois tous les 15 jours.

Il n'y a plus d'intervenant pour accueillir les classes.

## II-/ **Les projets à venir** :

a) **Cinéma** : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.

Cette année encore, toutes les classes ont pu s'inscrire au projet « École et cinéma » avec 3 projections organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux pour les MS-GS et 2 projections pour l'ensemble des PS et les MS de la classe des PS-MS.

Une projection est prévue pour le premier trimestre pour les classes de MS-GS et les GS des deux classes de PS-GS le mardi 8 novembre. Les élèves iront voir « Alice Comedies », série de courts métrages d'animation produits par Walt Disney au tout début de sa carrière à Hollywood, de 1923 à 1927.

=> Il est très intéressant de montrer une autre forme de cinéma que celui que les élèves peuvent voir à titre personnel à la maison. Par exemple, les élèves peuvent travailler sur un film en noir et blanc, un documentaire ou sur des dessins animés réalisés à partir d'albums de littérature de jeunesse. De nombreuses activités complémentaires sont possibles et ils permettent aux élèves de découvrir des grands films faisant partie du patrimoine français.

b) **Promenade en forêt** : les classes devraient se rendre sur le site de Borie Bru pour une promenade en forêt et récolte d'éléments de la forêt en vue de réaliser du Land Art. Nous avons demandé l'accès au site le jeudi 10 novembre pour les classes de PS-MS, PS-GS A et PS-GS B, ainsi que le lundi 14 novembre pour les classes de MS-GS A et MS-GS B. Nous sommes en attente d'une réponse de la Ville de Périgueux.

c) **Le musée** : Cette année, toutes les classes se rendront au MAAP (musée d'art et d'archéologie du Périgord) au mois de mars. Les enfants découvriront des statues et masques africains. Ils découvriront des expressions, des attitudes à travers l'observation et des jeux de mimes. Puis, lors d'un atelier, ils réaliseront un masque avec de la terre ou des objets collés.

d) **Les IMS** : Ces interventions en milieu scolaire concernent tous les élèves de GS de l'école.

Nous espérons que cette année encore les élèves puissent bénéficier d'interventions de dumistes du Conservatoire de Chancelade. Nous sommes en attente d'une confirmation de la directrice du conservatoire, Mme COUREL.

- *M. le Maire confirme que la convention avec la municipalité a été reconduite automatiquement et que nous pourrions donc bénéficier à nouveau de ce projet.*

e) **Projet Danse** :

L'équipe enseignante souhaite démarrer un projet en danse avec la Compagnie La Passerelle dirigée par Mme Caroline DEVILLE. Le contact a été pris et un devis a été proposé. Le budget nous permet de faire participer toutes les classes à hauteur de 10 séances par classe.

Le thème du projet ainsi que le calendrier sont à finaliser avec Mme DEVILLE.

L'objectif est de proposer une restitution en fin d'année aux parents sous forme de spectacle.

f) **Spectacles**:

- Nous prévoyons d'emmener chaque classe voir un ou plusieurs spectacles au festival de la Vallée (à déterminer en fonction des propositions).

- Un spectacle va être offert pour tous les élèves de l'école pour Noël par l'Amicale Laïque de Chancelade. Nous remercions chaleureusement l'Amicale et sa présidente Mme Pailler.

g) **La semaine Kapla** sera reconduite. Habituellement, Mme WEBER (association Boule et Billes) prêtait gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine dans le courant de la quatrième période. Nous devons nous mettre d'accord sur la semaine choisie.

- *Mme Leroux demande s'il est possible de placer les kaplas dans la Ludothèque. Mme Lourd confirme que c'est possible à la condition qu'ils soient installés du jeudi au mardi soir suivant afin de ne pas encombrer la salle utilisée le mercredi.*

h) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de MS. Il s'agira d'un atelier sur « le sommeil ».

i) **Le tennis** : Le projet tennis a été programmé avec l'intervenant Benjamin Dufour.

Les séances auront lieu de fin avril à la fin du mois de mai pour toutes les classes. Chaque classe bénéficiera de 5 séances.

### **3) Actions menées par les parents d'élèves :**

- *Mme Sevastos remercie Mme Leroux pour lui avoir laissé la parole sur ce point à l'ordre du jour et présente les différentes actions de l'année.*

- Vente de gâteaux devant les écoles à chaque veille de vacances. Une classe pour la maternelle sera sollicitée. Mme Amandine SEVASTOS remercie l'école de réceptionner les gâteaux confectionnés par les parents et la municipalité pour le prêt de barnum.
- La bourse aux jouets : le 6 novembre.
- Venue du Père Noël dans les classes.
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent avec les pompiers de Périgueux : 2 sessions en Mars-Avril à la bibliothèque de Chancelade.
- Le partage de la galette le 13 janvier au centre culturel avec les familles, les enseignants et la municipalité. Il est proposé aux enseignantes d'exposer des travaux d'élèves afin de faire du lien.
- Vente de chocolats au printemps.

### **4) Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

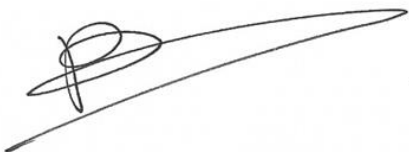
L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

- *Question des parents sur le stationnement : le matin, des parents se garent sur le passage piéton et les trottoirs ce qui représente un risque pour les piétons. M. le Maire précise qu'il est interdit de stationner à ces endroits. Les parents élus proposent de prolonger les plots afin de sécuriser le trottoir et le passage piéton. M. le Maire propose d'envoyer un technicien à l'école qui évaluera la solution matérielle à apporter.*
- *Question des parents sur les horaires de fin de journée : les parents demandent que les enseignantes ouvrent le portail à 16h25 précises afin de permettre aux parents qui doivent récupérer des enfants à l'élémentaire ne soient pas en retard. Mme Leroux répond qu'il est arrivé que le portail soit ouvert à 16h30 car en ce début d'année, la préparation à la sortie des élèves (habillage, déplacement) prend plus de temps. Les enseignantes veillent à bien respecter l'heure de sortie et les habitudes commençant à être prises, il sera plus facile d'ouvrir à 16h25.*
- *Question des parents sur le protocole de désinfection : Les parents demandent si des produits toxiques sont utilisés et combien de fois par jour. Mme Lourd répond qu'à la cantine, les tables sont désinfectées le midi après chaque service par des produits préconisés pour l'usage alimentaire. M. le Maire précise que les produits sont achetés avec des indications et contre-indications qui doivent être respectées dans leur utilisation par le personnel.  
Il est précisé que les aérosols de désinfections ne sont utilisés que le soir après la classe.*
- *M. le Maire annonce avoir travaillé sur une nouvelle charte des ATSEM. Il les a rencontrées et elles semblent avoir apprécié cette rencontre. D'autres rencontres régulières auront lieu. Le Maire a apprécié cette rencontre et reconnaît la qualité de leur travail. La charte sera envoyée à Mme Leroux et à l'APE.*
- *Pour finir, M. le Maire annonce que dans les trois ans à venir, il y aura un centre de Loisirs indépendant des écoles situé sur la plaine de Chercuzac.  
M. le Maire ajoute que d'ici 2025, la construction de plus de 300 logements amènera un nombre important de nouvelles familles sur la commune. La question des locaux de la maternelle se posera donc : il faudra peut-être agrandir ou reconstruire ailleurs.*

Fin de séance à 20h20.

### **Signatures :**

La secrétaire de séance :  
Mme Emilie BERTRAND



La directrice :  
Mme Sophie LEROUX

